



PRÉFET DU CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Affaire suivie par : Mélanie LAFORETS
melanie.laforets@calvados.gouv.fr
Téléphone 02 31 43 19 40
Réf : 178-2025

Caen, le 18/11/2025

Le préfet maritime

à

Direction départementale des territoires et de la mer
Service maritime et littoral
Pôle gestion du littoral

Objet : Demande d'avis pour le renouvellement de la concession de plage de Bernières-sur-Mer

Références : a) Articles R.2124-23 et R.2124-56 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
b) Bordereau du pôle gestion du littoral du service maritime et littoral 177-2025

Par correspondance citée en référence b) l'avis conforme du Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord est sollicité au titre de l'article R.2124-23 du code général de la propriété des personnes publiques sur la demande de renouvellement de la concession de plage naturelle déposée par la commune de Bernières-sur-Mer.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°85/2025/PREMAR MANCHE/AEM/NP du 08 septembre 2025 portant délégation de signature du Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord à la directrice départementale des territoires et de la mer du département du Calvados, je vous informe que j'émet un avis conforme favorable pour le renouvellement de la concession de plage naturelle de Bernières-sur-Mer pour une durée de 10 ans dans les conditions définies dans le dossier transmis.

Pour le préfet maritime de la Manche
et de la Mer du Nord et par délégation

L'adjointe au chef du
Service Maritime et Littoral

Mélanie LAFORÉTS